

Arrêté du 27 novembre 2000 portant nomination au comité d'hygiène et de sécurité de l'administration centrale

NOR : ATEG0090467A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 4 mars 1993 portant création d'un comité d'hygiène et de sécurité local propre à l'administration centrale du ministère de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 21 juillet 1998 modifié portant nomination au comité d'hygiène et de sécurité de l'administration centrale ;
Sur proposition de la CGT,
Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 21 juillet 1998 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Titulaires

Le sous-directeur des ressources humaines (direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales), président,
La sous-directrice des affaires financières et de la logistique (direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales),
La chef du bureau des affaires générales de la direction de l'eau.

Suppléants

La chef du bureau du personnel des établissements publics, des statuts et du dialogue social (sous-direction des ressources humaines, direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales),
Le chef du bureau des affaires générales de la direction de la nature et des paysages,
Le chef du bureau des affaires générales de la direction de la prévention des pollutions et des risques.

Article 2

L'article 2 de l'arrêté du 21 juillet 1998 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :
Sont nommés pour représenter le personnel, au titre de la CGT :

Titulaires

Mme Palacios (Marie-Pierre), en remplacement de Mme Le Bihan (Béatrice),
M. Guibert (Bernard), en remplacement de Mme Herr (Marie-Thérèse)

Suppléants

Mme Herr (Marie-Thérèse), en remplacement de Mme Chazal (Anne-Marie),
Mme Le Bihan (Béatrice), en remplacement de Mme Perche (Josiane).

Article 3

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
Fait à Paris, le 27 novembre 2000.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général :
*Le sous-directeur des ressources
humaines,
M. Davy*